

Séance du 2 juillet 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le deux juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : Cécile ALIBERT, Sandrine AUJOLAT, Martine BOURDARIES, Clément CHEVALLIER, Olivier DAMEZ, Laurent DECKER, Patricia DOS SANTOS, Alain GARRIDO, Muriel GEFFRIER, Christelle GENEVE, Jean-Claude LABORIE, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Hervé THOMAS, Lara TREGAN.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Loïc FAVAREL représenté par Jean-Claude LABORIE et Aurore MAUREL représentée par Alain GARRIDO.

Excusé(es) :

Absent(es) : Nadia CARRIE, Stéphane GARRIGUES

Secrétaire de séance : Christelle GENEVE

La séance est ouverte ce mardi deux juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Christelle GENEVE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024/43 : Vente d'une mini-pelle

Monsieur le maire indique que la Commune a acheté une nouvelle mini-pelle. Un habitant de Grazac s'est porté acquéreur de l'ancienne mini-pelle pour un montant de 5 500 €

Accord à l'unanimité.

Séance du 2 juillet 2024

Délibération n° 2024/44 : décision modificative N°1

L'Adjoint en charge des questions financières indique qu'afin de régler certaines dépenses non prévues au budget, il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes. La Commune doit verser 82 907.51 € à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (remboursement taxe d'aménagement) et acheter 2 ordinateurs pour un montant de 3 210 €. En conséquence il est proposé de retirer 86 117.51 € de l'opération « construction d'une maison d'assistante maternelle » pour payer les coûts susvisés. Il indique également que suite à la CLECT un complément de 3 262 € doit être versé à la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour les attributions de compensation (AC) hors voirie. Cette somme est financée par des recettes supplémentaires sur le compte « Revenu des immeubles.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2024/45 : contribution de la Commune pour la réhabilitation du réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET) la Commune doit verser, pour les travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public, un fonds de concours. Monsieur le Maire a proposé au vote du Conseil les attributions suivantes :

| N° AFFAIRE | OBJET & LIEUX TRAVAUX | CONTRIBUTION de la COMMUNE |
|------------|--|----------------------------|
| 24-EP-0206 | Travaux rénovation Avenue Bérenguier (rpt 1 horloge astronomique) | 163.08 € |
| 24-EP-0207 | Travaux rénovation Rue de la Brunaude (rpt 1 horloge astronomique) | 163.08 € |
| 24-EP-0054 | Travaux annexes Rue Rives Agout (pose réseau souterrain+ dpt 1 point lumineux) | 2 597.66 € |
| 24-EP-0127 | Travaux rénovation Av Bérenguier (remplacement 1 point lumineux) | 2 823.54 € |
| 24-EP-006 | Travaux rénovation Pont Couffouleux/Rabastens (Rpt 5 pts lumineux) | 12 424.04 € |
| 23-EP-0397 | Travaux rénovation Chemin du Saut (rpt 1 horloge astronomique) | 149.30 € |
| 23-EP-0371 | Travaux rénovation Chemin Caminels (rpt 1 horloge astronomique) | 149.97 € |
| 22-EP-0091 | Travaux rénovation Rte Ste Quitterie (rpt 1 luminaire) | 784.56 € |

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2024/46 : avenant marché « création de 2 logements » Lot 2

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de la création de deux logements l'avenant suivant est proposé :

Pour le LOT N° 2 Menuiseries extérieures – Achat d'un volet supplémentaire pour un montant de 1 179.50 € HT

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant.

Accord à l'unanimité

Séance du 2 juillet 2024

Délibération n° 2024/47 : avenant marché « création de 2 logements » Lot 9

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de la création de deux logements l'avenant suivant est proposé :

Pour le LOT N° 9 Electricité-chauffage-ventilation – Achat d'une climatisation réversible pour un montant de 4 264.74 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider cet avenant.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2024/48 : adhésion au groupement de commandes par le SDET

Monsieur le Maire indique qu'afin d'être en mesure de proposer de nouveaux services à leurs membres, le SDET souhaite faire évoluer le groupement de commande actuel. De ce fait, une nouvelle convention constitutive doit être approuvée.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2024/49 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (Elections ou autre)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle du 12 avril 2022 puisque cette dernière n'intégrait pas le grade de Rédacteur dans les cadres d'emploi qui perçoivent des indemnités supplémentaires lors des élections. De fait, Monsieur le maire propose de rajouter le grade de rédacteur.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2024/50 : subvention aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues depuis la dernière séance.

Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

| Nom de l'Association | Montant octroyé |
|---------------------------------|---|
| Basket club Rabastinois | 500 € - Accord à l'unanimité |
| SARC Volley-Ball | 300 € Accord à l'unanimité (Laurent DECKER n'a pas pris part au vote) |
| Club moto Couffoulésien | 150 € Accord à l'unanimité |
| Tennis de table Pays Gaillacois | 180 € Accord à l'unanimité |
| Les Amis de St-Waast | 300 € Accord à l'unanimité (Bernard SANTOUL n'a pas pris part au vote) |

Séance du 2 juillet 2024

| | |
|--|--|
| La Chaloupe | 300 € Accord à l'unanimité |
| Ouest Tarn Handball | 1000 € Accord à l'unanimité - Subvention exceptionnelle (Cécile ALIBERT n'a pas pris part au vote) |
| APE Couffouleux | 600 € Accord à l'unanimité |
| SECOURS CATHOLIQUE (antenne Rabastens) | 400 € Accord à l'unanimité |
| SECOURS POPULAIRE (comité Rabastens) | 800 € Accord à l'unanimité |
| ADDAH Rabastens-Couffouleux | 100 € Accord à l'unanimité |
| ASSOCIATION PAROLES DE FEMMES | 200 € Accord à l'unanimité |
| 2A2R dans le Rabastinois | 300 € Accord à l'unanimité |
| AUTONOMIE SERVICE 81 (Section Rabastens) | 500 € Accord à l'unanimité |
| ARSAD | 200 € Accord à l'unanimité |
| ATPS | 6000 € Accord à l'unanimité |

Questions diverses :

Décision du Maire : virements de crédits.

L'Adjoint en charge des questions financières indique que, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57 une décision du Maire a été nécessaire le 18 juin dernier afin d'abonder les crédits de l'opération « achat mini-pelle » pour permettre le règlement de ce matériel indispensable pour les services techniques. De fait, la somme de 6 440 € a été retirée du projet « construction d'une maison d'assistantes maternelles.

La séance est levée à 20 h 18.

Ainsi fait et délibéré le 2 juillet 2024.

| | |
|---|---|
| Signature du Maire, Olivier DAMEZ  | Signature de la secrétaire de séance Christelle GENEVE  |
|---|---|

| DELIBERATIONS | OBJET |
|----------------------|---|
| D_2024_043 | Vente d'une mini-pelle |
| D_2024_044 | Décision modificative N°1 |
| D_2024_045 | Contribution de la Commune pour la réhabilitation du réseau d'éclairage public. |
| D_2024_046 | Avenant marché « création de 2 logements » Lot 2 |
| D_2024_047 | Avenant marché « création de 2 logements » Lot 9 |
| D_2024_048 | Adhésion au groupement de commandes par le SDET |
| D_2024_049 | Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (Elections ou autre) |
| D_2023_050 | Subvention aux associations |